

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de
l'accompagnement des
politiques éducatives

Sous-direction de
l'action éducative

Bureau
de l'éducation artistique,
culturelle et sportive

DGESCO C2-4
n° 2019-0189

Affaire suivie par
Ayda HADIZADEH
Téléphone
01 55 55 21 55
Courriel
ayda.hadizadeh
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le **27 SEP. 2019**

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : 2^{ème} édition du César des Lycéens 2020

En 2019, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma se sont associés pour créer le César des Lycéens, afin de renouveler leur intérêt pour le cinéma français et leur permettre d'exprimer leur goût éclairé. 1 200 lycéens de terminales générales, technologiques et professionnelles ont visionné les 7 films en lice pour le César du Meilleur film et, à la suite de débats et d'échanges, ont voté individuellement pour le film de leur choix. Le premier César des Lycéens a été remis à Monsieur Xavier Legrand pour son film « Jusqu'à la garde » lors d'une cérémonie à la Sorbonne en mars 2019, en présence du ministre et du Président de l'Académie des César.

Pour sa 2^{ème} édition, le César des Lycéens change d'ampleur, avec 2 000 élèves jurés. Les enseignants volontaires ont **jusqu'au lundi 2 décembre 2019 au soir pour déposer leur candidature en ligne**. Une centaine de classes seront retenues par la DGESCO, en lien avec l'inspection générale. **Une attention particulière sera portée aux candidatures des classes de lycée professionnel et d'outre-mer.**

Un « Mode d'emploi enseignants », en annexe de la note, et disponible sur la page Eduscol dédiée, précise les modalités de participation et les grandes étapes du prix :

- mercredi 15 janvier 2020 : réunion d'information et d'échanges pour les enseignants des classes sélectionnées, à Paris (lieu précisé ultérieurement) ;
- à partir du mercredi 29 janvier 2020 : démarrage des séances de visionnage, de préférence dans une salle de cinéma, ou à défaut en vidéo projection à partir d'une plateforme dédiée ;
- vendredi 28 février à 16 h : clôture des votes lycéens ;
- mercredi 4 mars : annonce du film lauréat ;
- mercredi 11 mars 2020 : cérémonie de remise du prix au lauréat à la Sorbonne, en présence des élèves jurés et de leurs enseignants. Les frais de déplacement sont à la charge des établissements et des académies.

Je vous remercie par avance de la diffusion de cette information auprès des enseignants concernés, en particulier ceux des lycées professionnels et de l'outre-mer, pour assurer la réussite de cette 2^{ème} édition du César des Lycéens.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY